


DÉPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT DE BESANCON CANTON DE BAUME LES DAMES	COMMUNE DE VIEILLEY - 25870 - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIEILLEY
<u>SÉANCE DU 23 JANVIER 2025</u>	
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 A délibéré : 15 Pouvoirs : 03	L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck Raclot, le Maire.
Convocation du : 17 janvier 2025 	Etaient présents : Mesdames Françoise GILLET, Dorine LEROY, Laurence REGAD-PELAGRU Messieurs, Sylvain CUNY, Corentin FAIVRE PICON, Damien GENTE, Aurélien JACQUET, Jimmy KASAD, Emmanuel MULIN, Olivier NAVARRE, Franck RACLOT, Guy VERCHERE. Absent excusé : -Christophe CLADY donne procuration Jimmy KASAD -Damien LIARD donne procuration à Corentin FAIVRE PICON -Stéphane DEMANGE donne procuration à Sylvain CUNY
Secrétaire de séance : Laurence REGAD PELAGRU	Absent non excusé :
Reçue en préfecture Certifiée exécutoire le 24 janvier 2025	DCM 25_01_23

Validation du conseil du 12 Décembre 2024

1- VALIDATION DE LA CLECT ENTRE LES COMMUNES ET GRAND BESANÇON METROPOLE.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur :

- Les modalités et les résultats du calcul du coût prévisionnel des services communs pour 2025 ;
- La part du coût prévisionnel des services communs et ADS supportée par la Ville de Besançon pour 2025 :
 - Services communs **20 287 747 €** (variation de - **15 424,26 €**),
 - Service ADS **738 564 €** (variation de + **9 511,93 €**) ;
- La variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie (21 communes concernées) : - **9 998,05 €** en fonctionnement et + **3 641,95 €** en investissement ;
- la variation du montant du bonus soutenabilité pour 3 communes : - **15 000,00 €**.
- La variation de l'attribution de compensation de la Ville de Besançon dans le cadre du transfert à GBM au 1^{er} janvier 2025 de la lecture publique, dont le montant du transfert de charges pour GBM est évalué à **131 227,99 €** en fonctionnement et **19 500 €** en investissement.

Pour : 15
 Contre : 00
 Abstention : 00

2- TARIFS DU REPAS DES AINES POUR LES CONJOINTS.

Mr le maire explique que les repas des aînés ont été facturés à la commune par le traiteur à 27€ par personne, il convient donc de facturer ce repas qui n'est pas gratuit pour les conjoints des administrés (-70ans), les conjoints conseillers et les conjoints employés la même somme.

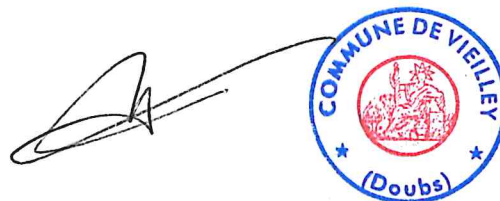
Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10

Prochain conseil le

20 Février 2025 à 20 heures

20 Mars 2025 à 20 heures



Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

C. CLADY
Absent excusé

S. CUNY

S. DEMANGE
Absent excusé

C. FAIVRE PICON

D. GENTE

F. GILLET

A. JACQUET

J. KASAD

D. LEROY

D. LIARD
Absent excusé

E. MULIN

O. NAVARRE

F. RACLOT

L. REGAD PELAGRU

G. VERCHERE